



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Engrais pour gazon SPEZIAL 5+1

Date d'édition 02.03.2023
Date d'exécution 21.12.2022
Version 2.0 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.9)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Engrais pour gazon SPEZIAL 5+1
Prod-Nr. 4005240157961
CPID 637614-96
Zul-Nr. 5724

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Engrais organo-minéral.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Herstellerein: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch
Bewilligungsinhaber:in: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

* 2.1 Classification de la substance ou du mélange

* Remarque

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

* Remarque

pas nécessaire

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Engrais pour gazon SPEZIAL 5+1

Date d'édition 02.03.2023
Date d'exécution 21.12.2022
Version 2.0 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.9)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
7783-20-2	231-984-1	sulfate d'ammonium	< 30 pds %		
15708-41-5	239-802-2	Iron-EDTA, potassium salt	< 10 pds %		
7722-76-1	231-764-5	ammonium dihydrogen phosphate	< 5 pds %		
Numéro d'enregistrement REACH		Nom de la substance			
01-2119496228-27-0000		Iron-EDTA, potassium salt			
01-2119488166-29		ammonium dihydrogen phosphate			

Remarque

Contient également des matières premières d'origine végétale.
Contient du chlorure de potassium.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau

* Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Engrais pour gazon SPEZIAL 5+1

Date d'édition 02.03.2023
Date d'exécution 21.12.2022
Version 2.0 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.9)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune donnée disponible

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Éviter la formation de poussière.
Recueillir mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

*** 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*** Mesures de protection**

Lire le mode d'emploi!
Éviter d'inspirer le poussière.
Éviter les contacts longs et intensifs avec la peau.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

13 Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger du gel.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Engrais pour gazon SPEZIAL 5+1

Date d'édition 02.03.2023
Date d'exécution 21.12.2022
Version 2.0 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.9)

* 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

* **Recommandation**

Utiliser uniquement comme engrais conformément au mode d'emploi.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

* 8.2 Contrôle de l'exposition

* **Protection individuelle**

* **Protection yeux/visage**
pas nécessaire

* **Protection des mains**
pas nécessaire

* **Protection corporelle:**
pas nécessaire

* **Protection respiratoire**
pas nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Poudre

Couleur

marron

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Engrais pour gazon SPEZIAL 5+1

Date d'édition 02.03.2023
Date d'exécution 21.12.2022
Version 2.0 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.9)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
solubilité(s)	non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	non déterminé		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Eviter des températures extrêmes.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

non connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	non déterminé		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

non déterminé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

non déterminé

Sensibilisation respiratoire

non déterminé



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Engrais pour gazon SPEZIAL 5+1

Date d'édition 02.03.2023
Date d'exécution 21.12.2022
Version 2.0 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.9)

Sensibilisation cutanée

non déterminé

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Engrais pour gazon SPEZIAL 5+1

Date d'édition 02.03.2023
Date d'exécution 21.12.2022
Version 2.0 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.9)

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (SP1).
Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Engrais pour gazon SPEZIAL 5+1

Date d'édition 02.03.2023
Date d'exécution 21.12.2022
Version 2.0 (fr,CH)
remplace la version de 25.08.2020 (1.9)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

* Abréviations et acronymes

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CLP: Classification, étiquetage et emballage
CAS: Chemical Abstracts Service
WGK: classe risque aquatique
EC: Communauté européenne
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
EN: Norme européenne
EU: Union européenne

Indications diverses

Lire le mode d'emploi!

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente